

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 09/10/2023	Favorable - Unanimité
01-131123	AIRE DE CAMPING-CARS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Le conseil municipal, - DECIDE de confier à la société Camping-cars Park l'exploitation du parc de stationnement pour camping-cars de la commune de La Séguinière, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société Camping-cars Park la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du parc de stationnement pour camping-cars de la commune de La Séguinière.	Favorable - Unanimité
02-131123	ENSEMBLE IMMOBILIER RUE ABBE CHAUVEAU – ASSUJETTISSEMENT DU PROJET A LA TVA Le conseil municipal, - PREND ACTE de l'assujettissement à la TVA de l'opération de construction d'une officine de pharmacie en VEFA, - DONNE pouvoir à Monsieur le maire ou à son 1^{er} adjoint, Julien BOUHIER, pour accomplir toutes les formalités auprès de l'administration fiscale.	Favorable - Unanimité
03-131123	ENSEMBLE IMMOBILIER RUE ABBE CHAUVEAU – MISSION DE COORDINATION SPS Le conseil municipal, - RETIENT l'offre de la société Bureau VERITAS Construction conforme à l'objet de la mission sollicitée pour la Coordination SPS et mieux-disante au regard des critères de jugement des offres, - AUTORISE Monsieur le maire à signer les contrats correspondants	Favorable - Unanimité
04-131123	ENSEMBLE IMMOBILIER RUE ABBE CHAUVEAU – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE Le conseil municipal, - RETIENT l'offre de la société Bureau Alpes Contrôles conforme à l'objet de la mission sollicitée pour le Contrôle Technique et mieux-disante au regard des critères de jugement des offres, - AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat de mission de contrôle technique correspondant.	Favorable - Unanimité

05-131123	ENSEMBLE IMMOBILIER RUE ABBE CHAUVEAU – AVANT-PROJET ET DEPOT PC Le conseil municipal, - APPROUVE le projet de construction d'une cellule commerciale brute de béton, située en rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier comprenant par ailleurs un étage, afin de le vendre à terme à M. Vincent BEAUVAIS – Pharmacien, - ADOpte l'avant-projet constitué par l'architecte pour cette construction, - AUTORISE Monsieur le maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.	Favorable - Unanimité
06-131123	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à déposer une déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune en vue de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation énergétique des vestiaires du stade, - AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande de travaux.	Favorable - Unanimité
07-131123	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique des vestiaires du stade pour un montant de 4 434 € HT, - PRECISE que le montant de la mission maîtrise d'œuvre est porté à 29 040,00 € HT (taux de rémunération inchangé de 12% pour la mission de base).	Favorable - Unanimité
08-131123	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES Le conseil municipal, - APPROUVE le projet général des travaux dont le détail est susmentionné, - CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation conformément au règlement interne de la commande publique, - PRECISE que la commission d'appel d'offres se réunira : le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00 pour l'ouverture des plis et le vendredi 5 janvier 2024 à 14h00 pour formuler un avis sur l'attribution du marché. - DIT que dans l'hypothèse où il y aurait des lots infructueux Monsieur le maire est autorisé à passer un marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. - PRECISE que la liste des entreprises proposées par la CAO pour ce marché de travaux sera présentée au conseil municipal lors de la séance du 8 janvier 2024.	Favorable - Unanimité

09-131123	VIOLENCES URBAINES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PREJUDICE SUBI Le conseil municipal, - APPROUVER la demande de subvention présentée par la commune de La Séguinière pour les travaux complémentaires nécessaires à la suite des violences urbaines survenues en juin 2023. - AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention couvrant la totalité de la dépense et à signer tous les documents afférents.	Favorable - Unanimité
10-131123	LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG – VENTE DE TROIS TERRAINS Le conseil municipal, - CÉDE 3 lots du lotissement « Cœur de Bourg » aux acquéreurs susmentionnés, - AUTORISE Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints aux fins de signature, - RECLAME à chaque acquéreur une indemnité d'immobilisation correspondant à 5% du prix de vente au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme sur un compte bloqué, - DESIGNE la SCP « NEOLIA Notaires », notaires associés 28 avenue du Maréchal Foch à Cholet, pour la rédaction des actes notariés.	Favorable - Unanimité
11-131123	ZONE D'ACCELERATION DES ENR – MODALITES DE CONCERTATION Le conseil municipal, - DÉCIDE d'approuver les modalités de concertation de la procédure de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.	Favorable - Unanimité
12-131123	PROGRAMME DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2024 Le conseil municipal, - DECIDE de remplacer les lanternes énergivores de plus de 15 ans et d'une puissance supérieure à 150 watts, - DEMANDE à M. le maire de solliciter auprès du Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire une étude sommaire des travaux de rénovation à prévoir dans la limite de 23 000 € HT, - DIT qu'une enveloppe budgétaire de 15 000 €, représentant 65% du coût des travaux, sera inscrite au budget 2024 à l'article 2041582 du programme 378.	Favorable - Unanimité
13-131123	VENTE D'UN ESPACE BOISE – USAGE DU DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE Le conseil municipal, - DIT que l'achat du petit bois de 5 355 m² situé au lieudit « Le Bourreau de la Vallée » représente un investissement offrant des avantages environnementaux, sociaux et éducatifs pour les résidents actuels et les générations futures, - DEMANDE à Monsieur le maire de faire usage du droit de préférence de la commune pour son acquisition au prix et conditions communiquées par le notaire chargé de la vente. - PRÉCISE que les crédits sont inscrits au programme 271 « Divers biens immobiliers » du budget principal 2024.	Favorable - Unanimité

14-131123	DEPANNAGES SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEM Le conseil municipal, - <i>DECIDE de verser un fonds de concours (75%) au profit du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire pour les opérations suivantes (cf. détail dans délibération),</i> - <i>PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65737 du budget de fonctionnement de la commune.</i>	Favorable - Unanimité
15-131123	MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le classement des voies communales conformément au tableau annexé à la présente délibération,</i> - <i>PRECISE que la longueur des voies communales est portée à 64 240 ml (contre 62 839 ml précédemment).</i>	Favorable - Unanimité
16-131123	LOTISSEMENT SURCHERE 2 – OPERATION DE LOGEMENTS LOCATIFS CONFIES A SLH Le conseil municipal, - <i>DECIDE de confier à l'Office Public de l'Habitat du Choletais Sèvre-Loire-Habitat (SLH) la réalisation de 30 locatifs sociaux sur une parcelle dédiée d'une superficie de 4 246m² située dans le lotissement de la Surchère 2,</i> - <i>FIXE à 10 000 € TTC par logement le montant que Sèvre Loire Habitat versera à la commune en contrepartie de la cession du foncier nécessaire à ce projet,</i> - <i>PRECISE que sur la surface située en partie sud dudit lotissement la commune consent à ce que SLH réalise 8 logements aux mêmes conditions (10 000 € TTC / logement).</i> - <i>DIT que le service des Domaines sera interrogé sur ces modalités financières.</i>	
17-131123	AMENAGEMENT DE L'ESPACE LAURETTE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE Le conseil municipal, - <i>DECIDE de réaliser l'aménagement du square Laurette pour un montant de travaux fixé à 150 000 €,</i> - <i>RETIENT à cet effet l'offre de la société « Atelier AVENA » pour accompagner commune dans l'étude du projet et dans sa réalisation,</i> - <i>DIT que les crédits sont inscrits au programme 334 du budget principal 2023.</i>	
18-131123	BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 Le conseil municipal, - <i>ADOpte l'ensemble des modifications proposées constituant la décision modificative n°1 au budget 2023.</i>	

19-131123	SUBVENTION 2023 – ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES Le conseil municipal, - <i>DECIDE de ventiler une partie des crédits non affectés au Budget primitif 2023 de la façon suivante :</i> <table><tr><th colspan="2">Associations culturelles – loisirs - environnement</th></tr><tr><td>Séguï'Singers</td><td>90,00 €</td></tr></table> - <i>DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire au Centre d'Animation La Séguinière pour le financement des actions entrant dans le Contrat Enfance Jeunesse :</i> <table><tr><th colspan="2">Associations vie sociale</th></tr><tr><td>CALS Subvention votée au budget primitif</td><td>23 000,00 €</td></tr><tr><td>CALS Subvention votée par DM n°1</td><td>78 000,00 €</td></tr><tr><td>Total subvention CALS pour l'année 2023</td><td>101 000,00 €</td></tr></table> - <i>DIT que pour le CALS cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention d'objectif passé en 2023.</i>	Associations culturelles – loisirs - environnement		Séguï'Singers	90,00 €	Associations vie sociale		CALS Subvention votée au budget primitif	23 000,00 €	CALS Subvention votée par DM n°1	78 000,00 €	Total subvention CALS pour l'année 2023	101 000,00 €
Associations culturelles – loisirs - environnement													
Séguï'Singers	90,00 €												
Associations vie sociale													
CALS Subvention votée au budget primitif	23 000,00 €												
CALS Subvention votée par DM n°1	78 000,00 €												
Total subvention CALS pour l'année 2023	101 000,00 €												
20-131123	OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCEs – ANNEE 2024 Le conseil municipal, - <i>EMET un avis favorable à la proposition de dates d'ouverture collective des commerces de détail qui emploient des salariés au cours de l'année 2024.</i>												
21-131123	RODP TELECOMMUNICATION POUR L'ANNEE 2023 Le conseil municipal, - <i>APPLIQUE les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2023 (cf. détail dans délibération),</i> - <i>DIT que ces montants sont revalorisés chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,</i> - <i>FIXE la RODP due par Orange pour l'année 2023 de la façon suivante :</i> - <i>PRECISE que la recette totale qui s'élève à 6 217,26 € est inscrite au compte 70323 du Budget primitif 2023,</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.</i>												

22-131123	BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2022 Le conseil municipal, <i>APPROUVE le bilan des acquisitions et ventes réalisées par la commune au cours de l'année 2022.</i>	
23-131123	INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2023 – MODIFICATIF Le conseil municipal, - <i>ABROGE la délibération n° DEL-14-07072023 du 7 juillet 2023,</i> - <i>DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2023 l'indemnité correspondant à la situation de la paroisse pour le gardiennage des églises communales, soit 125,98 euros, à Monsieur le Curé,</i> - <i>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6282.</i>	
24-131123	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL DE LA SAISON ARTISTIQUE DES COLLEGIENS Le conseil municipal, - <i>ACCEPTE de mettre gracieusement le théâtre Prévert à disposition du Département, les 18 et 19 décembre prochains pour l'accueil de la saison artistique des collégiens,</i> - <i>AUTORISE la convention d'accueil nécessaire à cette mise à disposition.</i>	
25-131123	AIDES DE L'ETAT EN 2024 – RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX Le conseil municipal, - <i>INFORME les services de l'Etat des trois projets susmentionnés que la commune envisage de lancer en 2024 et pour lesquels un accompagnement financier est indispensable,</i> - <i>DIT que des dossiers de demande de subvention seront ultérieurement déposés pour chacun des projets ainsi recensés.</i>	
26-131123	CREATION D'UN SERVICE DE DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le conseil municipal, - <i>VALIDE la création d'un service de délivrance des cartes d'identité et passeports,</i> - <i>DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet,</i> - <i>ADOpte en conséquence le tableau des effectifs pour les services administratifs qui prendra effet le 1^{er} décembre 2023 (cf. détail dans délibération),</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.</i>	

CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le conseil municipal,

27-131123

- **DECIDE** de lancer une consultation pour le renouvellement de la location d'un photocopieur numérique couleur ainsi que le contrat de maintenance associé pour une durée de 5 ans, conformément au cahier des charges joint à la présente délibération.
- **APPROUVE** les critères de sélection suivants (cf. détail dans délibération),
- **AUTORISE** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site www.anjoumarchespublics.fr et sur le site internet de la commune, informant les prestataires potentiels de la consultation en cours.
- **PRECISE** que le résultat des offres présentées pour le copieur numérique couleur en location mensuelle sera soumis à son approbation lors de la séance du 11 décembre prochain.

Le 20 novembre 2023

Le maire,

Guy BARRÉ

